

4

PG/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

II) ECRET DU) REMIER) /) /) INISTRE

) NNEE 1960 () /) ° 141 /) PCM/MI.-

SOMMAIRE :
a/s
Nomination
--:-

E) REMIER) /) /) INISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;
VU la Loi n°59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par Le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministre étant obligatoirement entendu;
VU les nécessités de Service;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;
Le Conseil des Ministres entendu;

- II) E C R E T E -

ARTICLE 1er.- M.CORRE Jean-Louis, Attaché de 3ème classe, 3ème échelon de la F.O.M., nouvellement arrivé au Dahomey est nommé Chef de la Subdivision de BOUKOMBE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur

Porto-Novo, le 8 Juin 1960

P. LE PREMIER MINISTRE ABSENT
LE VIC-PRMIER MINISTRE

M.AROUNA.-

AMPLIATIONS :

Original	I
J.O.R.D.	I
Haussaire	3
M.I.	3
Gerc.Natitingou	I
Subd.Boukombé	I
Trésor	I
C.F.	I
C.D.	I
M.F.Publique	I
Intéressé	I
Inform.	2
M.A.C	I
P.C.M	15

OKE Assogba